Règlement Challenge DELTA 2025

1. Le Challenge DELTA est constitué de randonnées d'orientation et/ou de navigation non formatées. Il ne s'agit en aucun cas d'épreuves de vitesse, de régularité ou d'adresse, mais uniquement d'exercices d'orientation basés sur la lecture de notes.
   La dénomination exacte des randonnées DELTA est : Balade Touristique d'Orientation (BTO).

2. Admission des véhicules
   a. Tous les véhicules, anciens comme modernes, sont acceptés au départ des BTO DELTA.

   b. Présentation des véhicules
      (1) Les véhicules ne peuvent arborer des ronds ou des carrés blancs de portière.
      (2) Le bruit produit par un véhicule ne peut excéder 95 db.
      Un véhicule présentant les caractéristiques ci-dessus pourra se voir interdire le départ.

   c. Pour le calcul des résultats, un coefficient d'ancienneté sera appliqué à toutes les pénalités.

   d. Le coefficient d'ancienneté est calculé comme suit :
      (Année de construction de la voiture – 1000) / 1000
      Ex : pour une voiture de 1972, le coefficient sera : (1972 – 1000) / 1000 = 0,972
      Pour une voiture de 2008, le coefficient sera : (2008 – 1000) / 1000 = 1,008

3. Catégories
   a. Les catégories retenues pour le Challenge DELTA sont reprises en Annexe A.
   b. Le nombre de catégories retenues pour une épreuve est laissé au libre choix de l'organisateur. Une épreuve peut donc ne reprendre qu'une seule catégorie, à l'exception de la catégorie Découverte.

4. Description des systèmes de lecture employés dans les BTO DELTA
   Les systèmes de lecture employés dans les BTO DELTA sont ceux repris exclusivement en Annexe B.

5. CP à relever par les participants lors des BTO DELTA
   a. Les CP possibles pour les manches du Challenge DELTA sont repris au point d. ci-dessous.
   b. Seuls les CP placés à droite de l'itinéraire sont à relever.
   c. Les contrôles de passage peuvent être retranscrits sur les feuilles de route par n'importe quel vecteur (stylo à bille, crayon, stylo à bille effaçable, …), mais aucune rature ne sera permise (pénalité pour rature(s) : 100 points).
   d. CP possibles à relever :

	Panneau B1 *Dessiner un triangle*
	Panneau B5 *Ecrire STOP*

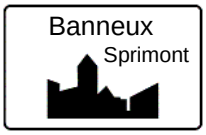	Panneau F1 Retranscrire les deux premières lettres (Ici : BA)
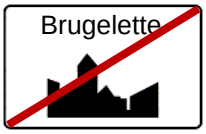	Panneau F3 Retranscrire les deux premières lettres en les barrant (Ici : ~~BR~~)
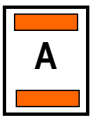	Panneau FBVA Reproduire la ou les lettres ou chiffres (Ici : A) La ou les lettres peuvent être remplacées par un tampon

e. CPH (Contrôle de Passage Humain)
   (1) Des CPH peuvent être déployés le long du parcours. Ils seront signalés par des panneaux spécifiques reprenant l'abréviation CPH.
   (2) A ces CPH, chaque équipage doit s'arrêter pour faire apposer un visa (tampon) sur sa feuille de route.
   (3) Les CPH peuvent être également un contrôle visuel permettant de vérifier le respect scrupuleux du parcours. Dans ce dernier cas, le visa apposé attestera de ce respect scrupuleux, alors que l'absence ou un nombre supérieur de visas sanctionnera un parcours non conforme.

6. Pénalités et classements
   a. Le système de calcul de pénalité sera le même pour toutes les épreuves du Challenge. Il devra obligatoirement être repris dans le briefing écrit de chaque épreuve.

   b. Pénalités

(1) CP manquant ou supplémentaire	:	100 points
(2) Retranscription du contrôle d'un panneau F3 (deux lettres barrées) à la place du contrôle d'un panneau F1 (deux lettres) ou inversement	:	50 points
(3) Rature sur une feuille de route	:	100 points
(4) CPH (ou CP « Tampon ») manquant ou supplémentaire	:	150 points
(5) Tentative de fraude	:	2000 points
(6) ERV (Etape de Régularité Virtuelle)	:	1 point par seconde d'avance ou de retard avec un maximum de 100 points
(7) Conduite dangereuse constatée par l'organisateur ou un de ses représentants	:	exclusion

   Toutes les autres pénalités sont laissées au choix de l'organisateur.

   c. En fonction de l'article 2c, toutes les pénalités seront multipliées par le coefficient d'ancienneté.

   d. A l'issue de chaque épreuve, l'organisateur affichera le classement final officieux pendant **15 minutes** au moins avant de le rendre officiel, ceci afin de permettre que des erreurs éventuelles commises par le bureau de calcul puissent être corrigées suite à des remarques de concurrents et ce, avant la remise des prix.

7. *Challenge*
   a. Un seul classement, toutes catégories confondues, sera établi pour le Challenge DELTA.
   b. La remise des prix du Challenge se tiendra à l'issue de la dernière épreuve.
   c. Attribution des points par catégories

Place	Points
1	50
2	43
3	39
4	36
5	33
6	30
7	28
8	26
9	24
10	22
11	20
12	19
13	18
14	17
15	16

Place	Points
16	15
17	14
18	13
19	12
20	11
21	10
22	9
23	8
24	7
25	6
26	5
27	4
28	3
29	2
30	1

A partir de la trentième place, un point sera attribué à chaque participant.

d. Nombre d'épreuves retenues pour le résultat final du Challenge : la moitié plus un, arrondi au nombre supérieur.

e. Un minimum de TROIS participations sera requis pour être classé au Challenge.

f. Une gratification en fonction du nombre de participations sera appliquée comme suit :
   (1) QUATRE participations : 20 points ;
   (2) SIX participations : 45 points ;
   (3) HUIT participations : 70 points.

   Cette gratification sera ajoutée intégralement au total des points obtenus par les participants concernés.

g. Les organisateurs du Challenge DELTA ne marqueront pas de points au classement dudit Challenge. Les résultats obtenus par les organisateurs lors des différentes manches auxquelles ils participent ne seront cependant pas transparents pour l'attribution des points du classement général.

8. Dotation du Challenge Delta 2025

- 1er prix : une participation au RAC de Pair 2026 – un trophée.
- 2ème prix : une participation au RAC de Pair 2026 – un trophée.
- 3ème prix : une participation au Spa Racing Rally 2026 – un trophée.
- 4ème prix : une participation à la Ronde Francorchamptoise 2026 – un trophée.
- 5ème prix : une participation au Critérium de la Semois 2026 – un trophée.

9. Calendrier du Challenge Delta 2025

- 8 février 2025 : Ronde Francorchamptoise (V. DUCHESNE)
- 6 avril 2025 : Critérium des Fontaines (R. VANDEVORST – C. BERNARD)
- 27 juillet 2005 : Critérium de la Semois (G. HARDENNE – J. HARDENNE)
- 16 août 2025 : Critérium des Grands Lacs (C. BERNARD – R. VANDEVORST)
- 19 octobre 2025 : Ardenne – Gaume (B. GENGOUX – V. DUCHESNE)
- 9 novembre 2025 : Bataille des Hardenne (G. HARDENNE – J. HARDENNE)